

11^{ème} édition du Tour Juniors Cévennes Garrigue et Pays de Sommières

Samedi 10 et dimanche 11 août 2013

➤ **Responsables Organisation :**

- * Cathy ROCHER : 06 14 13 05 67
- * Nicolas FUSTER : 06 16 09 51 50

➤ **Responsable Informatique :**

- * Laurent GRIMAL

Responsables Logistique :

Patrick et Danièle FUSTER
Robert ITIER-Mathieu GAYE

➤ **Accueil :**

- * Anne-Marie et Philippe TRABUCHET
- * Christian AUMOINE

➤ **Arbitres :**

- * Président du Jury : Jean-Pierre AUDARD
- * Claude ROBINE
- * Patrick RICHARD
- * François CALABUIG
- * Joël BOURRET
- * Cathy ROCHER

➤ **Animation :**

- * Speaker : Jean-Claude Comby

➤ **Logistique :**

- * Voiture dépannage neutre et assistance radio: VITTA Assistance
- * Vidéo Finish / Chronométrage : TEAM ASSISTANCE SPORTIVE

➤ **Signaleurs :**

CABALLE

- * ASAR : Pierre Garcia
- * ASL : Monsieur OLIVET

Motos : MSES - Hervé

➤ **Médical :**

- * Ambulance Val de Londres
- * Adamu 30

➤ **Villes Accueil :**

Sommières ; Villevieille ; Logrian ; Lasalle ;

- **Sommières :** Maire : Guy MAROTTE
Elue Service des sports : Stéphanie LEVIEZ,
Responsable du service des Sports : Hervé BARBUSSE
- **Logrian :** Maryse ROMERO
- **Lasalle :** Henri DE LA TOUR
Elu du service des Sports : Georges ANTON

➤ **Partenaires :**

- * Les villes accueil ; Sommières – Logrian - Lasalle
- * Conseil Général du Gard, Président : Damien Alary.
Partenaire Maillot Jaune
- * Le Conseil Régional Languedoc Roussillon : Président Christian Bourquin.
Partenaire Maillot Vert
- * Sécurité Routière **Maillot Blanc**
- * La Préfecture du Gard et la sécurité Routière. **Partenaire de tous les maillots**
- * 53 douze, stages sportifs- M. Christian Greliche **Plus combatif**

➤ **Hébergement :**

* **Auberge de Jeunesse**

FUAJ de Nîmes
257 chemin de l'auberge de jeunesse - 30900 – Nîmes
Tél. : 04 66 680 320
E-mail. : nimes@fuaj.org

* **Fast Hôtel**

ZA Euro 2000 II
Avenue de la Vistrenque
30132 CAISSARGUES
Tél : 04 66 84 55 50
E-Mail. : caissargues@fasthotel.com

➤ **Restauration :**

* **Samedi soir :**

Auberge de jeunesse pour les équipes hébergées à l'Auberge de jeunesse.
Cafétéria Eris pour toutes les autres personnes.

* **Dimanche midi :**

Lasalle. Traiteur : Cantina de Nono

Tour Cycliste Juniors Cévennes-Garrigue & Pays de Sommières HOMMES JUNIORS

Règlement de l'épreuve

Art. 1 : Organisation

L'épreuve Tour Cycliste Juniors Cévennes-Garrigue & Pays de Sommières est organisée par Montpellier Languedoc Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du 10 au 11 août 2013.

Art. 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Juniors. Elle est inscrite au calendrier FFC Juniors, en classe Homme Juniors.

Art. 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : clubs, mixtes, sélections départementales, bi-départementales de même région, régionales et/ou interrégionales. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs minimum et de 6 coureurs maximum.

Conformément à l'article 2.2.007 du règlement FFC, l'organisateur peut autoriser les équipes inscrites à augmenter le nombre de coureurs de leur équipe à 10 au maximum.

Art. 4 : Permanence – Réunion Directeurs Sportifs

La permanence de départ se tient le samedi 10 août 2013 à partir de 10h.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipe se fait à cette même permanence.

La réunion des directeurs sportifs (DS), organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège de Commissaires, est fixée à 12h15.

Art. 5 : Ordre de départ pour le Contre la Montre

L'ordre de départ pour le Contre la Montre sera établi en ordre inverse du classement établi au terme de la 1^{ère} étape.

Art. 6 : Radio Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence déterminée lors de la réunion des DS. Les postes radio seront fournis par Francis HOTTELET de Vitta assistance.

Art. 7 : Assistance Technique Neutre

Le service Assistance Technique Neutre est assuré par l'organisation et Francis HOTTELET de Vitta Assistance.

Art. 8 : Incidents de course dans les derniers kilomètres

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 et 2.6.028, en cas de chute, de crevaison ou d'incidents mécaniques dûment constatés, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée d'une étape en ligne, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Art. 9 : Délai d'arrivée

Les délais d'arrivée seront précisés lors de la réunion des directeurs sportifs par le Président du Collège de Arbitres.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, les délais d'arrivée pourront être revus et prolongés.

Art. 10 : Classements – Reports

Les classements suivants sont établis :

- Général et Général Junior 1^{ère} année, établis par l'addition des temps réalisés sur les 3 étapes.
- Rush et Meilleur Grimpeur, établis par l'addition des points obtenus lors des différents Sprints (ou MG) répertoriés sur chacune des étapes et selon les barèmes appliqués. Tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve pour figurer dans le classement final des Rush et/ou MG

Barème MG 1 : **1^{er} : 5 pts – 2^{ème} : 3 pts - 3^{ème} 2 pt. – 4^{ème} 1pt**

Barème MG 2 : **1^{er} : 3 pts – 2^{ème} : 2 pts - 3^{ème} 1pt.**

Barème Rush : **1^{er} : 3 pts – 2^{ème} : 2 pts – 3^{ème} : 1 pt.**

-Equipe, établi par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe au classement général final.

- En cas d'égalité sur l'un des classements ci-dessus présentés, le vainqueur, pour le classement en question, sera désigné en application des articles 2.6.015, 2.6.016 et 2.6.016bis du règlement de la FFC.

- Le Souvenir « Gabriel BERNAL » est attribué au vainqueur de l'étape 3 (Lasalle - Lasalle).

Art. 11 : Prix

Les prix suivants seront attribués :

- Général Final et Etape 1 : 540/20
- Etape 2 (CLM) et 3 : 274/20

Art. 12 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Une salle sera réservée à cet effet aux abords de chaque arrivée d'étape. Les noms des salles de contrôle antidopage ainsi qu'un plan d'accès pour s'y rendre seront remis lors de la 1^{ère} réunion des DS.

Art. 13 : Protocole / Port des Maillots de Leader

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, doivent se présenter après chaque étape au protocole :

- Le vainqueur d'étape.
- Les leaders des classements suivants : Général, Points, Meilleur Grimpeur, Général J1.

Au terme de l'étape 2, seul le vainqueur d'étape sera immédiatement récompensé. La remise des maillots Jaune (général) et Blanc (J1) seront remis avant le départ de la 3^{ème} étape, à Lasalle.

A l'arrivée de l'épreuve, seront également conviés :

- La meilleure équipe (3 coureurs minimum + DS)
- Les 2^{ème} et 3^{ème} du classement individuel général final.

Les coureurs doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition.

Art. 14 : Sécurité

Les coureurs doivent emprunter sur l'ensemble du parcours la partie droite de la chaussée : le non respect de cette consigne peut mettre en cause uniquement le contrevenant. L'itinéraire est indiqué au sol et par panneaux. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents survenant avec des tiers.

Art. 15 : Pénalités – Litiges

Le barème des modalités de la FFC est le seul applicable.

Le collège des commissaires se réserve le droit de statuer sur certains points non prévus au règlement.

Art. 16 : Modifications de programme

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute, avec l'aval du collège des commissaires.

NB : Chaque directeur sportif est responsable de ses coureurs et donc de leur comportement tout au long de cette épreuve ainsi que pour les hébergements. Le chèque de caution sera rendu par courrier, après état des lieux des hébergements.

11^{ème} Tour Cycliste Junior

Cévennes Garrigues et Pays de Sommières

10 et 11 Août 2013

Organisation Générale / Renseignements :

Montpellier Languedoc Cyclisme

Cathy ROCHER, 481, Boulevard de La Lironde – 34980 MONTFERRIER SUR LEZ

➤ **Cathy ROCHER** : 06 14 13 05 67 ; **Nicolas FUSTER** : 06 16 09 51 50

➤ **E-mail** : catherine.rocher7@free.fr , nicolasfuster@hotmail.fr

Epreuve 2.14, disputée selon les règlements UCI et FFC.

Caractéristiques de l'épreuve :

Samedi 10/08 :

➤ 1^{ère} étape* (départ à 14h15) : **SOMMIERES – SOMMIERES, 110 km**

Dimanche 11/08 :

➤ 1/2 étape 1* (1^{er} départ à 9h) : **LOGRIAN – LOGRIAN 9,1 km** CLM Individuel ^{*}

➤ 1/2 étape 2* (départ à 15h) : **LASALLE – LASALLE, 84 km**

* sous réserve de modifications.

^{*} Vélo CLM autorisé.

Prix / Récompenses :

➤ Grille de Prix : classement général et étape (540/20) ; 1/2 étapes (270/20).

➤ Maillots distinctifs pour les classements suivants : général (jaune), points

(vert), meilleur grimpeur (blanc à pois rouge), meilleur Junior 1 (blanc), meilleur Combatif.

➤ Classement par équipe final.

Engagements :

➤ Participation **par équipe** (club, sélection départementale, bi-départementale, régionales et/ou interrégionale) **de 4 à 6 coureurs.**

➤ **22,50€ par coureur.**

Restauration / hébergement :

➤ Hébergement (nuit du samedi au dimanche + restauration samedi soir, dimanche matin et midi)

➤ Réservation : **50 € x nombre de coureurs + accompagnateurs.**

➤ Une **caution de 200 €** est à joindre avant le 01 juillet 2013.

Afin de faciliter l'organisation de l'épreuve, la réservation des hébergements pour les accompagnateurs supplémentaires et les familles de coureurs ainsi que la réservation pour le repas du samedi midi (10€) devront être effectuées avec les engagements.



Bulletin d'engagement

Coordonnées du club :

Représenté par :

Nom de l'épreuve : **11^{ème} Tour Juniors Cévennes et Garrigue et Pays de Sommières**

Date de l'épreuve : **Samedi 10 et Dimanche 11 Août 2013**

Club Organisateur : **Montpellier Languedoc Cyclisme**

NOM	Prénom	Catégorie	N° de Licence	N° UCI
-----	--------	-----------	---------------	--------

Titulaires

Remplaçants

Directeur Sportif

--	--	--	--	--

Mécanicien

--	--	--	--	--

Coordonnées Organisateur

Montpellier Languedoc Cyclisme

Cathy ROCHER

481, boulevard de la Lironde

34980 MONTFERRIER SUR LEZ

Tél.: 06-14-13-05-67 ou Nicolas FUSTER 06-16-09-51-50

E-Mail : catherine.rocher7@free.fr / nicolasfuster@hotmail.fr